



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement



Gorilles dans la tourmente

Sur fond de crise hautement inquiétante causée par un massacre sans précédent de gorilles de montagne en RDC, au Parc Naturel des Virungas, la Convention sur les Espèces Migratrices du PNUE, avec ses partenaires dans GRASP et avec le support du gouvernement français, ouvrira des négociations formelles le 22 octobre à Paris pour conclure l'Accord Ngagi sur les Gorilles pour la conservation de tous les gorilles survivants dans les 10 pays africains formant leur aire de distribution.

Ces dernières semaines, des millions de personnes à travers le monde ont découvert avec horreur les terribles images de gorilles de montagnes massacrés dans l'est de la RDC, dans le Parc National des Virungas. Neuf gorilles de montagne ont été tués jusqu'à présent. Leurs carcasses ont été abandonnées là où ils ont été massacrés. Ils n'ont pas été tués pour leur viande, comme c'est souvent le cas pour beaucoup des grands singes dans d'autres régions.

Le contact avec le monde de l'homme est en effet mortellement dangereux pour eux. Particulièrement dans les montagnes des Virungas, un des plus beaux sites au monde, mais aujourd'hui la scène d'un conflit civil meurtrier.

Les gorilles sont menacés par des activités humaines en temps de paix, comme en temps de guerre. La multiplication des implantations humaines, l'extension des zones agricoles, l'exploitation minière ou forestière illégale et le commerce de la viande de brousse sont tous des facteurs qui ont contribué à la déclaration de tous les taxons de gorilles comme Espèce Menacée sur la Liste Rouge de l'UICN, publiée début septembre 2007. Une des causes sous-jacentes aux problèmes dans les Virungas est le besoin en charbon de bois. Le charbon de bois est de loin la source d'énergie domestique la plus utilisée en Afrique. Avec les mouvements récents de populations humaines dans l'est de la RDC et au Rwanda (suite à la guerre de 1994), l'accroissement démographique actuel, les besoins en charbon de bois dans la région des Grands Lacs a fortement augmenté. L'exploitation du charbon de bois dans les conditions actuelles implique la destruction des forêts, des habitats de la faune sauvage, et de manière générale la diminution des services fournis par les écosystèmes, tout en contribuant significativement aux émissions de dioxyde de carbone. La lutte pour le contrôle du charbon de bois génère elle-même des conflits civils, les gorilles se retrouvant dès lors doublement menacés, et par la disparition des forêts et par la guerre.

Tenant compte de ces problèmes, de même que de la nécessité de contribuer à l'éradication de la pauvreté et au développement durable pour les populations locales, dont les revenus dépendent souvent de l'exploitation non-soutenable de la faune sauvage, la Convention sur les Espèces Migratrices (PNUE/CMS) a développé, à la demande des états de l'aire de distribution, un Accord international pour la conservation des gorilles. Cet Accord devra être accompagné et donner suite à des activités, des programmes et des projets communs, qui seront entrepris par la Convention et les états de l'aire de distribution pour conserver les populations restantes de gorilles.

La CMS organise, avec le gouvernement français, GRASP et d'autres partenaires, une première réunion de négociation de l'Accord Ngagi sur les gorilles à Paris (22-26 Octobre 2007). La CMS invite d'autres partenaires à se joindre à cet effort de conservation pour tenter de sauver nos cousins inoffensifs.

www.yod2007.org - CMS celebrates the Year of the Dolphin 2007
La CMS célèbre l'Année du dauphin 2007
CMS celebra el año internacional del delfín 2007



Le Secrétaire Exécutif de la CMS, Robert Hepworth a déclaré que « le partenariat GRASP fourni le cadre permettant de coordonner au mieux des actions in situ pour protéger les gorilles et les autres primates. La CMS, comme partenaire de GRASP, peut maintenant apporter une plus-value par la création d'un Accord légalement contraignant ou « mini-traité » sous les auspices de la Convention, accord qui accordera une protection légale permanente pour les gorilles à travers l'ensemble de leur aire de distribution. Les populations humaines locales peuvent dès lors trouver de nouvelles manières de tirer profit de la présence de ces animaux remarquables par le développement d'un éco-tourisme de prestige, comme il existe au Rwanda et en Ouganda notamment. Ceci est une opportunité unique d'envoyer un signal clair que nous protégerons ces ressources naturelles inestimables – un de nos plus proches cousins primates fait face à un danger d'extinction qu'une action collective peut et doit enrayer. Un traité CMS pour les gorilles établira une norme pour le futur. La CMS fait appel à tous les états pour y contribuer aussi bien financièrement que politiquement. Nous pouvons ici faire un pas tangible vers la réalisation des objectifs 2010 pour la biodiversité auxquels les gouvernements du monde ont souscrit il y a cinq ans.

Si les 10 états de l'aire de distribution peuvent parvenir à un accord à Paris, l'Accord entrera en vigueur l'année prochaine, et sera un outil vital pour les états de l'aire de distribution et pour GRASP, qui permettra de stimuler les efforts de conservation, de renforcer les capacités locales d'intervention, afin de faciliter la protection des gorilles, de leurs écosystèmes (y compris les sites du Patrimoine Mondial) et des populations humaines qui vivent à proximité. Le PNUE, l'UNESCO et le partenariat GRASP qu'ils mènent sont des partenaires clés de cette initiative. Le coordinateur GRASP, Melanie Virtue, du PNUE, a dit que « l'Accord sur les gorilles proposé complétera les autres activités entreprises par le PNUE et l'UNESCO en regard du calvaire des gorilles, des autres animaux, des écosystèmes fragiles et des populations humaines vulnérables dans le bassin du Congo».

Plusieurs autres réunions sur les primates auront lieu à Paris au cours de la semaine du 22-26 octobre 2007.

Pour plus d'informations, et pour participer à l'initiative, veuillez contacter

PNUE/CMS Secrétariat
Tel. (+49) 228 815 2402

Voir aussi : <http://www.naturalsciences.be/science/projects/gorilla>